pied qui doit évidemment faire de nous. avec le temps, une grande nation, et cela en bien moins de temps que beaucoup de gens ne se l'imaginent. (Ecoutez ! écoutez !) Permettez-moi pour un instant. M. l'ORA-TEUR, de dire un mot de l'histoire des Etats-Unis, pour voir dans quel état s'est trouvé ce pays autrefois. En 1792, les Etats-Unis. dont la population n'était alors que de neuf millions d'âmes, avaient un revenu d'un peu plus de quatre millions et demi de piastres. tandis que le Canada, en 1863, avec une population de deux millions et demi, avait un revenu de quatorze millions de piastres. En 1821, alors que leur population avait considérablement augmenté, le total de leurs importations et de leurs exportations s'élevait à quatre vingt-dix-huit millions de piastres. tandis que les nôtres, en 1863, avec une population de deux millions et demi, étaient de quatre-vingt-neuf millions de piastres, c'està-dire environ neuf millions de moins que toutes les importations et exportations des Etats-Unis en 1821. Il est vrai que depuis cette époque toutes les améliorations qui ont fait des Etats-Unis une grande puissance sur ce continent—la construction des chemins de fer et des lignes de télégraphe, l'application de la vapeur à toute espèce de mécanisme, et les autres inventions des vingt ou trente dernières années, -sont venues à l'existence, et qu'ils ont marché vers la grandeur à pas de géant. Mais, cependant, cela ne détruit pas mon argument que de dire que, comme nous avons, de mémoire d'homme, progressé aussi rapidement, non seulement en population, mais en tout ce qui tend à placer le Canada sur un pied qui devrait être satisfaisant pour tous ceux qui veulent le bien du pays, il y ait quelque raison de croire, pour un instant, que tous les changements qui doivent être faits ont été faits, et qu'avec l'esprit d'entreprise et les efforts d'une population commune et éclairée nous ne serons pas en position de continuer à marcher dans la voie de prospérité que nous avons parcourue en aussi peu de temps, et qui a toujours été croissante jusqu'à il y a trois ou quatre ans, lorsque, pour des causes naturelles et en conséquence de la guerre des Etats-Unis, elle a requ un aussi grave échec. Nous nous trouverons, je crois, sitôt sur le chemin de la prospérité, au moyen de cette union proposée, que nous n'aurons aucune raison d'envier les progrès d'aucune nation quelconque. (Ecoutes ! écoutes !) Maintenant, M. l'ORATEUR, que j'ai donné les raisons pour lesquelles je

crois un changement nécessaire, et que i'ai cherché à faire voir la nature de ce changement, je vais tacher de faire voir pourquoi la résolution que je tiens à la main, et que j'offre à l'adoption de cette chambre, est une proposition qui devrait être adoptée. J'ai déià dit que, comme membre individuel de la législature du Canada, je n'hésitais pas à prendre sur moi la responsabilité de voter en fayeur des résolutions relatives à la confédération, bien qu'elles n'aient pas été acceptées par le peuple de ce pays d'aucune manière constitutionnelle. J'ai dit que je le faisais sur le même principe que je l'aurais fait si l'avais alors voté en dehors de la chambre, au lieu de voter dans son enceinte. J'aurais voté en faveur de ces résolutions comme électeur, parce que je crois qu'elles forment une base équitable pour l'union projetée; et, M. l'ORATEUR, je désire offrir à tous les électeurs exactement la même occasion que je rechercherais, et je demande pour eux le même privilége que celui que je réclamerais pour moi-même dans cette chambre. Je crois qu'ils ont droit qu'on soumette cette question à leur considération, avant que les résolutions qui ont été adoptées par cette chambre ne soient définitivement décrétées par la législature impériale. (Ecoutez! écoutez!) L'on a dit, M. l'ORATEUR. que cela aurait l'effet de remettre indéfiniment l'accomplissement de l'Union projetée. tandis que les événements nous pressent tellement que nous n'avons aucun temps à perdre pour nous mettre dans un état de défense tel que nous puissions rencontrer et repousser toute armée qui pourrait être dirigée contre nous. Eh bien! M. l'ORA-TEUR, il n'y a rien dans la résolution que je propose qui empêcherait, suivant moi, l'accomplissement immédiat du projet. Le gouvernement nous a dit qu'il se propose de proroger le parlement dans quelques jours, et il nous a dit aussi que nous devons être réunis de nouveau dans le cours de l'été. Qui peut nous empêcher de prendre le projet en considération durant la session d'été? L'on doit présumer que le gouvernement impérial en viendra à quelque décision sur les résolutions de la conférence de Québec, qui ont été déposées devant les deux chambres du parlement anglais, et je ne vois rien qui puisse empêcher le gouvernement impérial de déclarer son opinion sur ce sujet. Je pense qu'il n'y a rien qui puisse empêcher notre gouvernement d'aller en Angle-terre et d'offrir ces résolutions à la considé-